

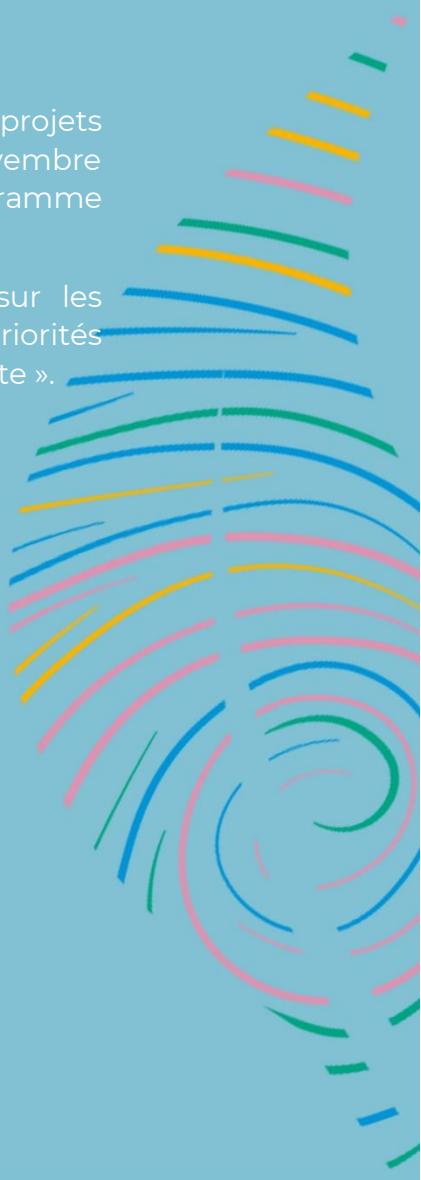


## Appel à propositions ciblé Euro-MED06 (« Fast Lane Call »)

# CAHIERS DES CHARGES

Cet appel à propositions ciblé 06 concerne exclusivement les projets d'étude sélectionnés par décision du comité de suivi du 21 novembre 2023 dans le cadre du deuxième appel à propositions du Programme Interreg Euro-MED.

L'appel cible les projets de test thématiques s'appuyant sur les réalisations des projets d'étude présélectionnés et axés sur les priorités du Programme « Une Méditerranée plus intelligente et plus verte ».



# Index

Introduction .....	3
Le « processus Fast Lane ».....	4
Liste des projets d'étude présélectionnés.....	6
Quels sont les résultats attendus ?.....	6
Quels sont les domaines et les groupes cibles ?.....	9
Coordination avec les projets de gouvernance .....	10
Fiche technique .....	11
Allocation financière et durée du projet .....	11
Structure de partenariat attendue pour cet appel.....	11
Dates clés du projet.....	12
Calendrier de l'appel à projets.....	12
Soumission des propositions, procédure d'évaluation et de sélection .....	13
Soumission des propositions .....	13
Points d'attention concernant la validité d'un document .....	14
Évaluation des propositions de projet .....	15
ANNEXE I : Liste des critères administratifs et d'éligibilité .....	18
ANNEXE II : Liste des critères précontractuels .....	18
ANNEXE III : Liste des critères d'évaluation qualitative .....	19

## Introduction

Le Programme Interreg Euro-MED (ci-après « le Programme »), dont la zone de coopération couvre 69 régions dans 14 pays<sup>1</sup>, a pour ambition de soutenir la **transition vers une société neutre sur le plan climatique et résiliente**, conformément au pacte vert pour l'Europe, aux objectifs de développement durable des Nations unies et à l'agenda territorial 2030.

Afin d'atteindre cet objectif et de garantir des solutions concrètes et gérables, le Programme a identifié 4 **missions**<sup>2</sup> :

- Renforcer une économie durable et innovante
- Protéger, restaurer et valoriser l'environnement naturel et le patrimoine
- Promouvoir les espaces de vie verts
- Améliorer le tourisme durable

Chaque mission fonctionne comme un **portefeuille d'actions** travaillant sur des thèmes complémentaires afin d'optimiser le potentiel de leurs résultats.

Pour être éligibles, les projets doivent contribuer à une mission et en faire partie intégrante.

Les actions relevant de ces missions sont abordées dans le cadre des priorités, des objectifs spécifiques connexes et des types de projets soutenus par le Programme.

Les priorités « **Une Méditerranée plus intelligente et plus verte** », mises en œuvre par le biais de **projets thématiques**, englobent les questions abordées par les missions du Programme.

La priorité « **Une meilleure gouvernance en Méditerranée** », mise en œuvre par le biais de **projets de gouvernance**, constitue la colonne vertébrale du renforcement et de l'amplification des résultats des projets thématiques en coopération et en coordination avec d'autres Programmes, initiatives et stratégies dans la région.

Il s'agit d'un **appel à propositions ciblé de l'**, qui concerne **exclusivement les projets d'étude** sélectionnés par décision du comité de suivi du 21 novembre 2023 dans le cadre du **2<sup>nd</sup> appel à propositions de projets** du Programme Interreg Euro-MED. **Il s'agit d'un appel ciblé « Fast Lane » qui permet aux projets d'étude présélectionnés de devenir potentiellement des projets de test.**



**Les projets de test (visés par cet appel)** expérimentent des instruments, des politiques, des stratégies et des plans d'action communs déjà développés afin de valider des solutions concrètes à transférer.

Exemples d'activités pour les projets de test :

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur la zone de coopération du Programme, veuillez consulter : [Où nous travaillons - Programme Interreg Euro-MED \(interreg-euro-med.eu\)](#)

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur l'approche et les missions du Programme, veuillez consulter : [Ce que nous faisons - Programme Interreg Euro-MED \(interreg-euro-med.eu\)](#)

- Réalisation d'études préliminaires ou de faisabilité (si nécessaire et si elles ne sont pas disponibles dans le cadre d'autres projets)
- Adaptation et test de solutions par le biais d'activités pilotes
- Évaluation et suivi des résultats des activités pilotes
- Élaboration de plans pour la transférabilité des résultats

## Le « processus Fast Lane »

Le cahier des charges de l'appel à projets 02 prévoit la possibilité pour les projets d'étude et de test sélectionnés de participer à un « processus Fast Lane » :

*« Une fois les projets d'étude et de test terminés, un processus Fast Lane est prévu pour leur permettre d'intensifier leurs activités dans le cadre d'un nouveau projet. Par conséquent, **les projets d'étude auront la possibilité de postuler pour un projet de test** et les projets de test pour un projet de transfert.*

**La performance du projet, qui repose essentiellement sur la qualité des réalisations/solutions proposés, sera évaluée par le Programme** au cours des derniers mois du projet, afin de sélectionner ceux qui seront invités à répondre à un appel à propositions ciblé, immédiatement après la fin de leur projet.

Cette approche Fast Lane a été conçue dans le but de tester un modèle de cycle de projet complet (étude-test-transfert) dans lequel le passage d'une phase à l'autre repose sur une gestion rigoureuse et la qualité des résultats, la **performance du projet** étant une priorité pour le Programme depuis le début.

Cette idée fait également progresser notre Stratégie d'Optimisation des résultats, en capitalisant sur les résultats les plus transférables développés par les projets d'étude et de test.

Le Programme souhaite s'assurer que chaque phase du projet est mise en œuvre par **des partenariats optimisés**, avec **de nouveaux partenaires** disposant des **compétences nécessaires pour chaque phase** (par exemple, des partenaires ayant des compétences dans les domaines pilotes pour la phase de test, des « receveurs » provenant de nouvelles zones géographiques pour la phase de transfert).

En conséquence, le Programme propose une **procédure simplifiée** qui permet aux projets de **passer sans heurts** d'une phase à l'autre, tout en s'adaptant à leur calendrier de mise en œuvre.

La mise en œuvre des projets de l'appel 02 a montré qu'une transition d'un projet d'étude à un projet de test impliquerait une redéfinition des objectifs généraux et spécifiques du projet. En revanche, la transition vers une phase de transfert pour un projet de test n'a pas d'incidence sur la justification ou les objectifs du projet, car la transférabilité est déjà profondément ancrée dans leurs objectifs et leurs plans de travail, mais est considérée comme une suite logique et une opportunité de renforcer leur capacité de transfert et leur impact direct sur les territoires.

La procédure est la suivante :

- **Transition d'un projet d'étude à un projet de test (objet du présent appel)** : sur la base de critères de gestion rigoureux, les projets d'étude se verront offrir la possibilité de postuler dans le cadre d'un appel ciblé (appel 06) pour la mise en œuvre de la phase de test suivante.

Le nouveau projet test devra inclure de nouveaux objectifs, un plan de travail, des indicateurs et un budget plus élevé, ainsi que de nouveaux partenaires ayant des compétences directes pour les tests.

- **Transition du projet Test au projet Test+Transfert** : sur la base de critères de gestion rigoureux, les projets Test se verront offrir la possibilité de soumettre une demande de modification de projet pour la mise en œuvre de la phase de transfert suivante dans le prolongement du projet. Si la modification est approuvée, le projet deviendra un projet Test+Transfert.

La modification impliquera l'inclusion d'un nouveau lot de travail « Transfert », avec un budget supplémentaire et des mois supplémentaires pour sa mise en œuvre. Les trois derniers mois du projet test, initialement consacrés à sa clôture, deviendront les premiers mois de la phase de transfert.

Le consortium sera adapté et l'inclusion de nouveaux partenaires « receveurs » est prévue.

**Conformément à cette procédure, les projets de test sélectionnés dans le cadre du présent appel à propositions auront la possibilité de passer à un projet de test + transfert, selon les conditions définies dans le Manuel du Programme et le document-cadre dédié.**

Chaque projet test **doit contribuer à la même mission, priorité et objectif spécifique (OS) du Programme** que ceux auxquels il a contribué pendant le projet d'étude.

## Critères de présélection

Seuls les projets répondant positivement aux **critères de présélection** suivants sont autorisés à soumettre une proposition de projet Test dans le cadre de cet appel :

- Être un projet d'étude sélectionné dans le cadre de l'appel 02.
- Ne pas bénéficier ou avoir officiellement demandé une prolongation de la durée du projet au moment de la présélection.
- **Bonne gestion administrative** : tous les rapports attendus ont été soumis dans les délais impartis au moment de l'évaluation de présélection.
- **Une gestion financière saine** : le niveau des dépenses certifiées, y compris le dernier rapport d'activité soumis, correspond à au moins 80 % de la déclaration de dépenses

cumulées prévue (coûts de préparation inclus) spécifiée dans l'annexe du contrat de subvention du projet (dernière version du formulaire de candidature).

## Liste des projets d'étude présélectionnés

À l'issue de l'évaluation des critères de présélection susmentionnés, nous avons obtenu la liste suivante de projets d'étude sélectionnés. Ceux-ci sont donc autorisés à soumettre une nouvelle proposition de projet test dans le cadre de cet appel ciblé :

Acronyme du projet	Chef de File	Mission	Priorité / O.S
CARBON 4 SOIL QUALITY	Agricultural Institute of Slovenia (SI)	Protéger, restaurer et valoriser l'environnement naturel et le patrimoine	RSO2.7
GREENMO	University of West Attica (EL)	Promouvoir les espaces de vie verts	RSO2.4
MAST	Carlo Bo University of Urbino (IT)	Améliorer le tourisme durable	RSO2.6
SMITour	Municipality of Prato (IT)	Améliorer le tourisme durable	RSO1.1

Les projets de test sélectionnés dans le cadre de cet appel à propositions ne peuvent tester que les réalisations développées au cours de la phase d'étude précédente.

## Quels sont les résultats attendus ?

Les projets sélectionnés dans le cadre de chaque mission doivent développer un ensemble d'activités visant à relever les défis communs identifiés et à conduire au changement attendu dans les secteurs clés identifiés. Les activités doivent être conçues de manière à **affiner et tester** les réalisations et à renforcer les réalisations obtenues pendant la phase d'étude. Les types d'activités possibles sont décrits dans le [Manuel du Programme](#). (Section « Concevoir les activités du projet » et annexe « Liste des livrables »).

En fonction de l'objectif spécifique et de ce qui a déjà été développé pendant la phase d'étude, les projets sélectionnés doivent notamment affiner et tester des solutions et des stratégies ou des plans d'action.

**Les solutions** sont des Méthodologies, outils, technologies, services, processus, accords de partenariat/coopération. Les solutions acceptables doivent être élaborées

conjointement, testées dans des conditions réelles et facilement transférables à d'autres territoires du Programme (inclure une liste des actions nécessaires pour qu'elles soient adoptées ou mises à l'échelle par d'autres organisations).

Une **stratégie** est un ensemble de mesures visant à atteindre un objectif à long terme dans un domaine spécifique.

Un **plan d'action** consiste à traduire en actions des stratégies élaborées conjointement. Les stratégies ciblées doivent contribuer aux principales politiques/directives méditerranéennes ou européennes relatives au thème abordé et être facilement transférables.

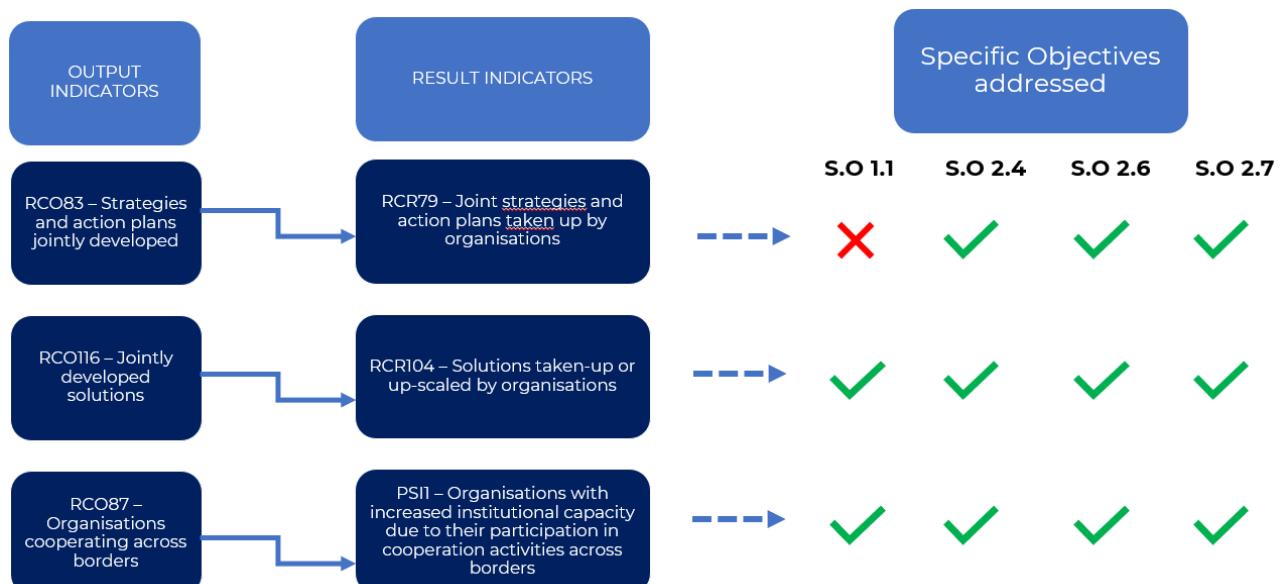
**Toutes les activités visant à tester les réalisations et à fournir des résultats dans les domaines cibles doivent être menées dans une perspective transnationale. En d'autres termes, la réalisation finale testée doit avoir une portée transnationale et non exclusivement locale.**

D'autres réalisations peuvent être menées à bien, à condition qu'elles soient cohérentes avec l'objectif spécifique correspondant et les exigences du cahier des charges.

**Dans la perspective d'une éventuelle transition vers un projet Test+Transfert, les projets Test sélectionnés doivent anticiper une phase de transfert éventuelle dans leur formulaire de candidature.**

## Indicateurs du Programme

En testant ces solutions, stratégies et plans d'action, les projets contribueront aux indicateurs du Programme, en fonction de l'objectif spécifique auquel ils se rapportent. Veuillez consulter le [Manuel du Programme](#) (section « Construire mon projet / Concevoir les activités du projet + Annexe Modèle de méthodologie et d'indicateurs ») pour définir la contribution du projet aux indicateurs du Programme :



- **Indicateur de Réalisation « Organisations coopérant au-delà des frontières » (RCO87) :**

L'indicateur compte les organisations qui coopèrent officiellement dans le cadre du projet soutenu. Une organisation est une entité juridique agissant en tant que partenaire ou partenaire associé dans le projet.

- **Indicateur de résultat « Organisations dont la capacité institutionnelle s'est renforcée grâce à leur participation à des activités de coopération transfrontalière » (PSI1) :**

Cet indicateur mesure le nombre d'organisations (définies dans RCO87) qui ont participé activement aux activités de coopération d'un projet transfrontalier et ont ainsi renforcé leur capacité institutionnelle dans le domaine thématique du projet. Il fait notamment référence aux organisations qui participent activement à l'élaboration de solutions, de stratégies et de plans d'action communs.

- **Indicateur de réalisation « Solutions développées conjointement » (RCO116)**

Cet indicateur comptabilise les solutions nouvellement développées par le partenariat du projet ou les solutions déjà développées qui sont adaptées au contexte du Programme et à la zone géographique par le partenariat.

- **Indicateur de résultat « Solutions adoptées ou mises à l'échelle par les organisations » (RCR104)**

Cet indicateur mesure le nombre de solutions (définies dans **RCO116**) (autres que juridiques ou administratives) élaborées par le projet soutenu et adoptées ou mises à l'échelle par une organisation donnée. L'adoption ou la mise à l'échelle (effective ou à un stade initial) doit avoir lieu pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet. L'organisation qui adopte les solutions élaborées par le projet n'est pas nécessairement un participant direct au projet.

- **Indicateur de réalisation « Stratégies et plans d'action élaborés conjointement » (RCO83)**

Cet indicateur recense les stratégies et les plans d'action élaborés conjointement au niveau régional ou local.

- **Indicateur de résultat « Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations » (RCR79)**

Cet indicateur mesure les stratégies/plans d'action (définis dans **RCO83**) effectivement adoptés ou en phase initiale d'adoption par le projet soutenu. L'adoption doit avoir lieu pendant la mise en œuvre du projet ou à sa clôture. L'organisation qui adopte les stratégies/plans d'action développés par le projet peut être ou non un participant direct au projet.

## Quels sont les domaines et les groupes cibles ?

Les interventions prévues par les projets doivent viser **des zones pilotes spécifiques** pour tester les réalisations développées. Elles doivent également viser de nouveaux groupes spécifiques de bénéficiaires (groupes cibles), adaptés aux nouvelles activités de test et aux zones pilotes, afin de maximiser leur impact dans le cadre des objectifs poursuivis par la mission correspondante.

### Zones ciblées

La zone cible du Programme dépasse sa zone de coopération et couvre une grande variété de territoires dans toute la Méditerranée dont les défis pourraient être relevés par les projets. Une sélection réaliste et détaillée des zones couvertes est fondamentale pour le succès des tests des réalisations. La sélection doit également être cohérente avec le type de territoires sélectionnés pendant la phase d'étude.

Pour plus d'informations sur les domaines spécifiques ciblés par chaque mission, veuillez consulter le cahier des charges de l'appel Euro-MED02 correspondant à votre mission.

### Groupes cibles

Les principaux groupes cibles du Programme sont les autorités publiques nationales, régionales et locales chargées de l'élaboration des politiques, qui travaillent en collaboration avec d'autres organismes compétents responsables de la définition et de la mise en œuvre des politiques.

Les groupes cibles sont les suivants

- Les autorités publiques ayant une compétence directe dans la gestion administrative ou opérationnelle du thème sélectionné
- Les agences sectorielles
- Les fournisseurs d'infrastructures et de services publics
- Les groupes d'intérêt, y compris les ONG
- Les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche
- Centres d'éducation/de formation et écoles
- Les organismes de soutien aux entreprises
- Entreprises, y compris les PME
- Grand public

## Coordination avec les projets de gouvernance

Chaque projet doit participer activement à la communauté thématique de la mission à laquelle il appartient et bénéficier de l'expérience et du soutien des projets de gouvernance. Ces activités seront cofinancées par le budget du projet.

Cela implique une participation active aux activités du groupe et un investissement dans les activités des projets de gouvernance afin de maximiser l'impact des résultats du projet. Les détails de ces activités sont élaborés par les projets de gouvernance qui dirigeront leur mise en œuvre, mais dès le départ, les projets thématiques doivent adhérer à cette approche de coopération entre les projets pour que la stratégie du Programme fonctionne. Dans la proposition de projet, cette dimension doit être intégrée et une partie du budget doit rester flexible pour permettre au moins la **participation aux réunions** (à titre indicatif, deux par an) et la **préparation** nécessaire (fourniture de données, participation à des ateliers collectifs, etc.).

En outre, le Programme soutient la mise en œuvre de l'Académie Interreg Euro-MED en coordination avec les projets de gouvernance, qui servent de plateforme de formation pour soutenir la diffusion et le transfert des connaissances et des résultats. Dans ce cadre, tous les projets thématiques sont tenus de participer à **l'élaboration conjointe de matériel pédagogique**.

Pour plus de détails sur les activités à prévoir, veuillez vous référer au Manuel du Programme, « Conception des activités du projet » et en particulier aux sections « Activités obligatoires à intégrer dans chaque proposition » et « Établissement de mon budget ».

## Fiche technique

### Allocation financière et durée du projet

L'allocation financière indicative pour cet appel à propositions est d'environ 8 millions d'euros au total (6,4 millions d'euros de fonds Interreg + 1,6 millions d'euros de cofinancement national).

On estime à 4 le nombre de projets qui devraient être sélectionnés dans le cadre de cet appel.

- Le budget total par projet ne doit pas dépasser 2 000 000 EUR.
- Durée du projet : 27 mois maximum.

### Structure de partenariat attendue pour cet appel

- **Le partenariat du projet doit être composé au minimum de partenaires basés dans cinq (5) pays différents de la zone de coopération du Programme Interreg Euro-MED** (critère d'éligibilité B.1).
- **Le partenariat du projet doit être composé au minimum du même chef de file et de deux partenaires du projet d'étude** (critère d'éligibilité B.2).
- Les partenaires doivent justifier **de leur capacité directe à intervenir** sur les territoires pilotes ciblés.
- Les partenaires du projet d'étude présélectionné qui ne participeront pas aux activités de test peuvent être inclus dans le nouveau projet de test en tant que partenaires associés.

**Pour les projets de test,** il est fortement recommandé d'inclure des partenaires institutionnels et opérationnels ayant une compétence directe dans le domaine concerné, et le nombre de partenaires du projet ne doit pas dépasser 10, en fonction de leur expérience en matière de gestion de projet (en particulier le CdF).

NB : Les institutions qui souhaitent participer au projet sans contribution financière sont considérées comme des « partenaires associés » (PA) pour lesquels aucune limite de participation n'est fixée ; celles-ci ne sont pas prises en compte dans le respect de la composition minimale du partenariat<sup>3</sup>.

**En vue d'une future transition vers un projet Test + Transfert, il est recommandé que le projet inclue parmi les AP des organisations susceptibles de devenir des PP « bénéficiaires » de la solution testée après la transition.**

---

<sup>3</sup> Cf. Manuel du Programme : définition du terme « partenaire associé »

Aucune autre restriction ne s'applique en ce qui concerne la composition du partenariat ou la participation à des appels passés et en cours. Toutefois, la participation à plusieurs projets dans le cadre d'un même appel n'est pas encouragée, car elle pourrait compromettre la qualité de la mise en œuvre.

Les partenaires participant à d'autres projets en cours sont spécifiquement vérifiés et validés par les autorités nationales afin de garantir leur capacité administrative et financière à mettre en œuvre un ou plusieurs projets supplémentaires.

## Dates clés du projet

**Date de début des activités :** 01/05/2026

**Date de fin de toutes les activités :** 31/07/2028

Veuillez noter que **les activités liées à la mise en œuvre et à la clôture** (c'est-à-dire la préparation et la présentation de la certification finale par les PP, le rapport final du projet et la demande de paiement par les CdF) doivent être **achevées avant la date de fin du projet**.

## Calendrier de l'appel à projets

Le calendrier indicatif de l'appel à projets ciblé Euro-MED06 pour les projets territoriaux stratégiques thématiques est le suivant :

Étapes clés	Dates
Évaluation conjointe pour la présélection des projets pour l'appel ciblé 06	Fin novembre
Présélection des projets d'étude invités à postuler	
<b>Ouverture de l'appel</b>	08/01/2026 à 13h00, heure de Bruxelles
<b>Soumission du formulaire de candidature, y compris les fiches de réalisations et de validation dans les annexes de la candidature.</b>	27/02/2026 à 13h00, heure de Bruxelles
Réunion d'information transnationale pour l'ouverture de l'appel (en ligne)	14/01/2026
Soumission des annexes obligatoires	13/03/2026
Campagne d'information nationale par les autorités nationales du Programme	Conformément aux calendriers nationaux (le cas échéant)

Évaluation des propositions ( <b>évaluation en une seule étape</b> ) + validation nationale des PP	Entre le 01/03 et le 07 ou 08/04
Sélection par le comité de suivi	En Albanie, le 21 ou 22/04/2026 (à confirmer)
Procédures de pré-contrat et de contrat	Avril - juin 2026
Date de démarrage des projets	01/05/2026

Veuillez noter que les détails de ce calendrier sont susceptibles d'être modifiés **en fonction du nombre de propositions soumises** et doivent être considérés comme indicatifs.

## Soumission des propositions, procédure d'évaluation et de sélection

Cette section décrit la procédure de soumission des propositions, les processus d'évaluation et de sélection dans le cadre de **l'appel ciblé Euro-MED06 de PROJETS TEST (PROCESSUS FAST LANE)**. Outre le présent cahier des charges, le Manuel du Programme, ainsi que tous les documents utiles à la préparation de la candidature (version de courtoisie des formulaires de candidature, modèles de fiches de validation des réalisations du projet, déclarations des partenaires et lignes directrices Jems<sup>4</sup>) sont disponibles sur le site web du Programme, sur la page dédiée à l'appel.

### Soumission des propositions

Le CdF est responsable du processus de candidature au nom de l'ensemble du partenariat du projet.

Il est important de s'assurer que **l'adresse électronique utilisée** pour le compte est **facilement accessible** par le candidat, car elle sera automatiquement reprise par le système pour la réception de toute notification, confirmation, etc. ultérieure.

La procédure de candidature pour cet appel comprend **deux dates limites consécutives** :

- **La soumission du formulaire de candidature, Euro-MED06 targeted Call – TEST PROJECTS (FAST LANE PROCESS), rédigé en anglais ou en français, et comprenant les réalisations finalisés du projet d'étude présélectionné et toutes les fiches de validation des réalisations : à valider sur « Jems » avant le 27/02/2026, à 13h00 (heure de Bruxelles).** (critère d'éligibilité A.1)

<sup>4</sup> « Jems » est l'outil de suivi en ligne obligatoire d'Interreg Euro-MED

→ **La soumission des annexes obligatoires : à télécharger sur Jems avant le 13/03/2026 à 13h00 (heure de Bruxelles).**

**Formulaire de candidature :** le modèle du formulaire de candidature pour les projets thématiques est le même, quelle que soit la catégorie de projet à laquelle le chef de file postule, **et doit être créé et rempli sur la plateforme Jems.** Veuillez noter que pour cet appel, une version simplifiée du formulaire de candidature est requise (une version de courtoisie est disponible sur la page dédiée à l'appel).

**La version de courtoisie du formulaire de candidature** fournie par le Programme est un document d'orientation mis à la disposition des candidats **à titre informatif uniquement** et contient des indications sur les informations attendues dans les différentes sections du formulaire.

### **Annexes obligatoires, documents à fournir**

Les annexes standard suivantes doivent être **signées et téléchargées au format PDF** dans le système avant les dates respectives indiquées ci-dessus (heure de Bruxelles) :

- Pour chaque partenaire participant (y compris le CdF) au projet : une copie de la déclaration du partenaire (ou CdF) **générée par Jems après la soumission du formulaire de candidature.** Ces formulaires doivent être **datés et signés** par le représentant légal de l'organisationpartenaire.
- Pour chacun des partenaires associés (le cas échéant) : une copie de la déclaration du partenaire associé, **générée à partir de Jems après la soumission du formulaire de candidature.** Ces formulaires doivent être **datés et signés** par le représentant légal de l'organisation partenaire associée.
- Pour tout partenaire déclarant un investissement dans le cadre du Programme : une déclaration de capacité et de conformité aux principes d'investissement, **générée par le système Jems après la soumission du formulaire de candidature.** Ces formulaires doivent être **datés et signés** par le représentant légal de l'organisation partenaire du projet chargée de la mise en œuvre du ou des investissements.

L'absence d'un document ou une erreur dans son contenu sera signalée au comité de suivi du Programme et pourra être incluse comme condition à la signature du contrat de subvention (sur la base de l'annexe II ci-dessous : liste des critères précontractuels).

### **Points d'attention concernant la validité d'un document**

**Le contenu des modèles fournis par le Programme et, le cas échéant, générés via Jems ne peut être modifié ou amendé de quelque manière que ce soit. Tous les**

**modèles nécessitant une signature doivent être datés et signés (signature manuscrite ou électronique) pour être considérés comme valides.**

**La signature électronique** est considérée comme valide pour le Programme dans la mesure où elle est reconnue au niveau national ; en cas de doute quant au format, il est recommandé de **contacter votre autorité nationale** (ou celle des partenaires concernés) afin de vous assurer de la validité de vos documents avant de les soumettre au Programme.

**En cas de délégation de signature et pour tout document concerné, une preuve de délégation doit être téléchargée avec le document signé pour qu'il soit considéré comme valide.**

Les documents (signés) sont téléchargés en version PDF sur Jems, **la version papier originale** doit être conservée par les partenaires dans le dossier du projet.

## Évaluation des propositions de projet

- **Critères administratifs et d'éligibilité**

Le contrôle administratif et d'éligibilité, y compris l'analyse des réalisations du projet d'étude précédent, est effectué afin de vérifier si une candidature répond aux critères minimaux établis par le Programme pour les projets de l'appel.

La liste exhaustive des critères administratifs et d'éligibilité à remplir figure ci-dessous à l'**annexe I** du présent document.

Cette phase comprend également l'évaluation de deux critères liés aux réalisations du projet d'étude présélectionné :

### **CRITÈRE « Soumission des réalisations »**

Toutes les réalisations dont la finalisation est prévue dans la phase finale du projet d'étude sont téléchargées dans Jems dans les annexes de la candidature avant la date limite (voir la section « Calendrier de l'appel »), avec la « fiche de validation des réalisations ». Si la réalisation n'est pas encore disponible, la version la plus à jour du document et la « fiche de validation des réalisations » doivent être téléchargées.

### **CRITÈRE « Pertinence des indicateurs»**

La ou les réalisations contribuent au(x) indicateur(s) de réalisation du Programme tel(s) qu'établi(s) dans le Manuel du Programme (extrait des annexes du manuel du Programme pour la solution et la stratégie/le plan d'action par O.S) :

\*Pour les solutions :

- *le défi est pertinent pour l'objectif stratégique.*

- *la solution a été développée avec des partenaires provenant d'au moins deux pays participant au Programme.*
- *ses résultats sont disponibles.*
- *elle est efficace pour relever le défi ;*
- *les actions nécessaires à sa mise en œuvre sont claires et complètes.*

\*Pour les stratégies et les plans d'action :

- *elle contribue à une stratégie de l'UE.*
- *elle a été élaborée sur la base d'une méthodologie transnationale commune.*
- *elle est claire et complète (objectifs, cibles, actions nécessaires pour atteindre l'objectif, implication des parties prenantes).*
- *les actions nécessaires à sa mise en œuvre sont claires et complètes (par exemple, parmi les actions nécessaires à la mise en œuvre : les parties prenantes, les groupes cibles et les utilisateurs finaux sont identifiés (existence d'une cartographie, d'une base de données...) ; étude de faisabilité pour tester les réalisations pour les projets d'étude à test ; guide ou manuel ou Programme de formation ou outil de formation).*

**Toutes les propositions qui ne remplissent pas l'une de ces conditions seront considérées comme inéligibles et ne seront pas traitées.** Les CdF seront informés du résultat de cette première vérification.

- **Critères d'évaluation de la qualité**

La liste des critères d'évaluation des projets est disponible ci-dessous à **l'annexe III** du présent document.

La note attribuée à chaque question d'évaluation sera calculée sur une échelle de 1 à 5 points. La grille d'évaluation des projets thématiques comprend 7 questions dont la pondération varie en fonction des attentes du Programme.

Les CdFs seront informés du résultat de cette phase d'évaluation.

- **Critères précontractuels**

<sup>5</sup>Si, **deux mois** après la sélection du projet, les problèmes soulevés lors de la phase précontractuelle et les conditions ne sont pas remplis, le comité de suivi peut décider d'annuler le projet ou de retirer le partenaire concerné (**annexe II**).

---

<sup>5</sup> La date à prendre en compte pour le calcul des deux mois est celle de l'e-mail envoyé par **le Secrétariat conjoint** pour notifier la décision du comité de suivi.

## ANNEXE I : Liste des critères administratifs et d'éligibilité

N°	Critères
<b>A</b>	<b>Contrôle administratif</b>
A.1	Le formulaire de candidature a été soumis via l'outil de suivi en ligne du Programme Interreg Euro-MED, Jems, dans le respect du délai défini dans le cahier des charges.
<b>B</b>	<b>Contrôle d'éligibilité</b>
B.0	La proposition correspond à l'un des projets d'étude présélectionnés par le Programme.
B.1	Le projet répond aux critères minimaux relatifs à la composition du partenariat : 5 partenaires représentant 5 pays différents au sein de la zone de coopération du Programme Interreg Euro-MED.
B.2	Le projet répond aux critères minimaux relatifs à la composition du partenariat : le même chef de file et deux partenaires du projet d'Etude présélectionné
B.3	La proposition est conforme à la catégorie de projet ouverte pour cet appel et à la durée et au budget alloués à cette catégorie.
B.4	La mission du Programme et l'objectif spécifique sélectionnés sont les mêmes que ceux du projet d'étude présélectionné.
<b>C</b>	<b>Analyse des réalisations</b>
C.1	Toutes les réalisations prévues pour être finalisées dans le cadre du FdC sont téléchargées dans Jems dans les délais impartis ou dans une fiche d'information si la réalisation n'est pas encore complètement finalisée.
C.2	La ou les réalisations contribuent aux indicateurs de réalisation du Programme tels qu'établis dans le manuel du Programme (extrait des annexes du manuel du Programme pour la solution et la stratégie/le plan d'action par S.O.).

## ANNEXE II : Liste des critères précontractuels

N°	Critères
<b>C</b>	<b>Vérification préalable à la conclusion du contrat</b>
C.1	Le formulaire de candidature a été consolidé afin de tenir compte de problèmes techniques mineurs et/ou d'intégrer les ajustements découlant de la phase d'évaluation ou des recommandations/conditions du comité de suivi du Programme.
C.2	Les annexes obligatoires de chaque partenaire et partenaire associé sont dûment signées et disponibles dans l'outil de suivi en ligne Interreg Euro-MED Jems (y compris, le cas échéant, la déclaration De Minimis et la déclaration ad hoc pour les organisations internationales en vertu du droit international). Le cas échéant, les partenaires du projet ont utilisé le modèle fourni par le Programme sans en modifier le contenu/format.
C.3	Dans le cas d'un partenaire situé en dehors de la zone de coopération Interreg Euro-MED, une confirmation de l'éligibilité et du statut juridique du partenaire a été reçue par l'autorité nationale compétente. L'autorité responsable de l'État membre de l'UE concerné a fourni une communication écrite à l'autorité de gestion/au secrétariat conjoint confirmant les informations susmentionnées et, conformément à l'article 22 du règlement CTE, son acceptation formelle de

	rembourser tout montant indûment versé à chacun de ces partenaires, conformément à l'article 52, paragraphe 2, du règlement CTE.
C.4	Les informations administratives ont été regroupées dans le formulaire de demande (identité du partenaire, adresse, coordonnées, informations juridiques et financières, compte bancaire).
C.5	Le budget a été consolidé dans le formulaire de candidature et, le cas échéant, les documents ad hoc obligatoires ont été mis à jour en conséquence et fournis à la SC (utilisation correcte du taux forfaitaire, origine correcte de la source de cofinancement, justification des frais de voyage et d'hébergement déclarés comme coûts réels, prévisions par semestre, répartition des coûts de préparation, auto-évaluation des aides d'État).

## ANNEXE III : Liste des critères d'évaluation qualitative

### Évaluation en une seule phase

#### **L'évaluation qualitative sera effectuée en une seule phase.**

La note par question d'évaluation sera calculée sur une échelle de 5 points, certaines sections ayant un poids différent en fonction de leur importance dans le présent appel :

1. Pertinence par rapport au contexte Euro-MED x2
2. Caractère coopératif x1
3. Logique d'intervention x1
4. Pertinence du partenariat x2
5. Principes horizontaux x1
6. Plan de travail x2
7. Budget x1.

La note maximale pouvant être obtenue par une proposition est de 50 points, soit 100 %.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la première colonne présente les principales questions d'évaluation. Chaque question principale est accompagnée de sous-questions spécifiques (principes directeurs pour l'évaluation) et correspond à des sections spécifiques du formulaire de candidature, comme indiqué dans la grille d'évaluation ci-dessous.

La note attribuée à chaque question principale est une note unique, qui tient compte de tous les éléments mentionnés dans les sous-questions.

### Évaluation :

Le seuil à partir duquel les projets sont recommandés pour approbation au comité de suivi par le SC est de **35** sur 50, ce qui correspond à 70 %.

Les projets seront sélectionnés par le comité de suivi, en tenant compte de leur note (par ordre décroissant), des positions de chaque délégation nationale et des disponibilités budgétaires pour l'appel.

**Après évaluation de toutes les propositions, celles-ci sont classées en fonction de leur note globale finale au sein d'une mission.** La décision finale d'approuver ou de rejeter un projet est prise par le comité de suivi. Sur la base de leur note globale et de leur classement final, la proposition ayant obtenu la meilleure note sera approuvée.

**Le Programme se réserve la possibilité d'établir une liste de réserve avec les propositions de projets non sélectionnées, au cas où des ressources supplémentaires seraient disponibles à l'avenir, permettant l'approbation d'un plus grand nombre de projets. Dans ce cas, les nouveaux projets auraient une date de début et une date de clôture ultérieures, à déterminer au cas par cas.**

## 1. Critères d'évaluation stratégiques

Questions d'évaluation (Questions principales)	Principes directeurs pour l'évaluation □ Dans quelle mesure le projet... (Sous-questions)	Note	Commentaire	Sections dans Fdc
1. Pertinence du projet (dans le contexte Euro-MED et par rapport aux attentes de l'appel à projets)  <i>Dans quelle mesure la nécessité du projet est-elle justifiée ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il existe un besoin réel pour le projet (bien justifié, raisonnable, bien expliqué)</li> <li>▪ La proposition est en lien avec les attentes de l'appel à projets (y compris les réalisations développées par le projet d'étude).</li>   <li>▪ L'approche du projet pour tester et (ou) transférer les réalisations identifiées est cohérente et permet d'atteindre les objectifs de l'appel.</li> </ul>		C.2.1 C.2.2 C.2.2	
2. Caractère de la coopération  <i>Quelle valeur ajoutée apporte la coopération transnationale ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La coopération présente un avantage évident pour les groupes cibles / la zone couverte par le Programme.</li>   <li>▪ Les critères de coopération sont remplis (veuillez noter que l'évaluateur accordera une attention particulière au respect d'au moins trois des critères de coopération suivants : développement conjoint (obligatoire), mise en œuvre conjointe (obligatoire) et dotation en personnel ou financement conjoints).</li> </ul>		C.2.4 C.7.5	

Termes de référence – Projets Test (appel Fastlane)

Questions d'évaluation (Questions principales)	Principes directeurs pour l'évaluation □ Dans quelle mesure le projet... (Sous-questions)	Note	Commentaire	Sections dans Fdc
<p>3. Logique d'intervention du projet <i>Dans quelle mesure la logique d'intervention du projet est-elle pertinente ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les objectifs généraux et spécifiques du projet (y compris les objectifs de communication) contribuent clairement à la réalisation de l'objectif spécifique prioritaire du Programme et sont liés à la stratégie d'amplification des résultats et à la mission entreprise.</li> <li>▪ Les réalisations et les résultats du projet contribuent aux indicateurs du Programme et sont conformes aux objectifs spécifiques et aux exigences de la priorité.</li> </ul>		<p>C.1 C.4 (description de l's des objectifs spécifiques uniquement)</p>	A.5
<p>4. Pertinence du partenariat <i>Dans quelle mesure la composition du</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le projet implique les acteurs pertinents nécessaires pour relever le défi/l'avantage commun pour le développement territorial et les objectifs spécifiés pour la mission abordée.</li> <li>▪ Les partenaires ont les compétences directes pour mettre en œuvre les activités pilotes sur leur territoire.</li> <li>▪ Le partenariat du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- est équilibré en termes de niveaux, de secteurs et de territoire</li> <li>- est composé de partenaires qui se complètent</li> <li>- chaque partenaire joue un rôle défini</li> </ul> </li> </ul>		<p>C.3 B.1</p>	

Termes de référence – Projets Test (appel Fastlane)

Questions d'évaluation  (Questions principales)	Principes directeurs pour l'évaluation □ Dans quelle mesure le projet...  (Sous-questions)	Note	Commentaire	Sections dans Fdc
<i>partenariat est-elle pertinente pour le projet proposé ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les organisations partenaires ont une expérience et des compétences avérées dans le domaine thématique concerné, ainsi que les capacités nécessaires pour mettre en œuvre le projet (ressources financières, humaines, etc.) – en particulier, le chef de file a démontré sa capacité/compétence à coordonner l'action du projet et le partenariat.</li>   <li>▪ Les partenaires associés ont un rôle défini et apportent une valeur ajoutée. Les PA identifiés comme « bénéficiaires » d'un futur projet Test+Transfer sont pertinents pour le transfert des réalisations et possèdent des compétences directes dans le domaine concerné et dans la mise en œuvre des politiques.</li> </ul>			B.1  C.7.1
5. Principes horizontaux  <i>Quel est l'impact du projet sur les principes horizontaux ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veiller au respect des droits fondamentaux et à la conformité avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la mise en œuvre des Fonds.</li> <li>▪ Garantir l'égalité des chances et la non-discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.</li> <li>▪ Garantir l'égalité entre les hommes et les femmes, l'intégration de la dimension de genre et la prise en compte de la perspective de genre.</li> <li>▪ Promouvoir le développement durable tel que défini à l'article 11 du TFUE, en tenant compte des ODD des Nations unies, de l'accord de Paris et du principe « ne pas nuire ».</li> </ul>			B.1  C.7.6

Termes de référence – Projets Test (appel Fastlane)

**2. Critères d'évaluation opérationnels**

Questions d'évaluation	Principes directeurs pour l'évaluation □ Dans quelle mesure le projet...	Note	Commentaires	Sections dans FdC	Demande de PRÉ	Demande de complète
6. Plan de travail <i>Dans quelle mesure le plan de travail est-il réaliste, cohérent et cohésif ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les activités et les livrables proposés sont pertinents et conduisent aux résultats et aux réalisations prévus.</li> <li>▪ Les réalisations et les résultats du projet sont réalistes (il est possible de les atteindre avec les ressources disponibles – c'est-à-dire le temps, les partenaires, le budget – et ils sont réalistes sur la base des quantifications fournies)</li> <li>▪ La répartition des tâches entre les partenaires est appropriée (par exemple, le partage des tâches est clair, logique, conforme au rôle des partenaires dans le projet, etc.)</li> <li>▪ Le calendrier est réaliste et les activités, les livrables et les réalisations se succèdent dans un ordre logique.</li> <li>▪ Les activités de communication (et les livrables) sont appropriées pour atteindre les groupes cibles et les parties prenantes concernés</li> <li>▪ Les réalisations du projet sont durables (la proposition devrait apporter une contribution significative et durable à la résolution des défis ciblés) – sinon, cela doit être justifié</li> <li>▪ Le projet présente un plan pertinent pour l'évaluation des tests et une phase de transfert potentielle.</li> </ul>			C.4 C.5 C.6 C.7.3 D C.8.2 C.8.3	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	
7. Budget <i>Dans quelle mesure le budget est-il cohérent, proportionné, réaliste et utile ?</i>	<p>Des ressources suffisantes et raisonnables sont prévues pour garantir la mise en œuvre du projet.</p> <p>Les budgets totaux des partenaires reflètent la participation réelle des partenaires - ils sont équilibrés et appropriés, correspondant aux responsabilités des partenaires dans le projet.</p>			D E.3		✓ ✓



## Termes de référence – Projets Test (appel Fastlane)

Questions d'évaluation	Principes directeurs pour l'évaluation □ Dans quelle mesure le projet...	Note	Commentaires	Sections dans FdC	Demande PRÉ	Demande complète
8. Aperçu final	Le projet répond globalement aux attentes et aux besoins du Programme. Est-il cohérent dans la mise en œuvre de toutes ses sections ?		<u>(commentaire sans note)</u>	FdC complet		